

## Les liquidations successoriales complexes : aspects civils et fiscaux

Niveau : Expert

Durée : 2,0 jour(s) soit 14,0 heure(s)

### Public concerné

Notaires et collaborateurs expérimentés souhaitant approfondir leurs connaissances et/ou relier les aspects civils et fiscaux des liquidations

### Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Identifier les difficultés civiles et fiscales
- Cerner les interférences entre la liquidation civile et fiscale, mesurer leurs impacts et résoudre leurs distorsions
- Acquérir les réflexes pour analyser le règlement successoral dans son ensemble
- Informer les clients sur toutes ses conséquences et adapter son conseil à la situation globale

### Contenu

#### I - Les présomptions civiles et fiscales : de l'article 918 du c. civ. à l'article 751 du C.G.I

##### A. Domaines d'application

B. Effets respectifs des présomptions

=> cas pratique

#### II - Rapport civil, rappel fiscal et réduction des libéralités

A. Aspects civils et fiscaux des mécanismes

B. Montants

C. Conséquences sur les liquidations civiles et fiscales

=> cas pratique

#### III - Les droits successoraux du conjoint survivant, les libéralités entre époux, le concours des quotités disponibles

A. Liquidation des droits successoraux du conjoint survivant dans les situations les plus complexes

Page 1 sur 4

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 DELEGATION NATIONAL : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

- B. Imputation des libéralités sur les droits légaux du conjoint
- C. Articulation les libéralités entre époux et droits successoraux légaux
- D. Impacts fiscaux de la liquidation des droits successoraux du conjoint

=> cas pratique

#### **IV - Les liquidations complexes du régime matrimonial du défunt, le retranchement des avantages matrimoniaux**

- A. Difficultés propres aux liquidations des régimes matrimoniaux
- B. Incidences fiscales
- C. Impacts civils et fiscaux des familles recomposées

=> cas pratique

#### **V - Le traitement civil et fiscal des droits pris en charge par le donateur, la liquidation des legs nets de frais et droits**

- A. Traitement lors de la réalisation de la libéralité et au décès du donateur
- B. Comment concilier les analyses divergentes du droit civil et fiscal et éviter que le rapport civil déclenche le rappel fiscal ?
- C. Comment liquider les droits en présence d'un legs net ? Impacts de la réserve successorale

=> cas pratique

#### **VI - Le traitement civil et fiscal des dons manuels lors du règlement de la succession**

- A. Comment taxer un don manuel révélé lors du règlement de la succession ?
- B. Quelle est l'assiette de l'impôt ?
- C. Quels sont les abattements applicables ?
- D. La solidarité fiscale joue-t-elle ?
- E. Comment articuler la liquidation civile et fiscale ?

=> cas pratique

#### **VII - Le cantonnement, la renonciation anticipée à l'action en retranchement**

Page 2 sur 4

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

=> cas pratique

## VIII. Les difficultés liquidatives suscitées par l'assurance-vie

- A. La requalification du contrat d'assurance-vie,
- B. L'exagération manifeste des primes,
- C. Conséquences du nantissement du contrat d'assurance-vie,
- D. La désignation testamentaire du bénéficiaire,
- E. Le legs du contrat,
- F. Conséquences civiles et fiscales des rédactions maladroites de la clause bénéficiaire,
- G. Régime fiscal, doubles liquidations fiscales

=> cas pratique

## Prérequis

Aucun prérequis exigé, toutefois des connaissances des règles civiles (régimes matrimoniaux, successions et donations) et fiscales, et/ou pratique courante des liquidations sont conseillées et vous permettront de suivre cette formation plus confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

## Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Page 3 sur 4

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation